



Demande de Logement 2016

Pièces à fournir pour la constitution de votre dossier

Le dossier de demande de logement est à retourner rempli et accompagné impérativement de l'ensemble des pièces décrites ci-après.

L'ensemble des pièces doit-être fourni pour chacune des personnes figurant sur le dossier.

1. Identité et Famille :

- Pour les personnes majeures : carte d'identité et livret de famille **ou** extrait d'acte de naissance, titre de séjour **ou** carte de travail, en cours de validité.
- Attestation d'enregistrement du PACS.
- Certificat de scolarité pour chaque enfant.
- Jugement de divorce ou ordonnance de non-conciliation.
- Certificat de grossesse si naissance attendue.

2. Ressources :

- Justificatifs de ressources de moins de trois mois :
 - Bulletins de salaire des 3 derniers mois
 - Attestation de paiement Pôle Emploi des 3 derniers mois
 - Pensions de retraite des 3 derniers mois.
 - Attestations de paiement de l'ensemble des prestations familiales et sociales actualisées (CAF, CPAM, etc.)
 - Photocopie d'une décision judiciaire de pension alimentaire
 - Bilan et K-bis pour les professions libérales

- Avis d'imposition sur le revenu 2015 (sur les revenus de l'année 2014).
- Contrat de travail.
- Notification de l'admission à Pôle Emploi.
- Carte d'étudiant et avis d'attribution de bourse.

3. Logement actuel :

- Pour les locataires : contrat de location et dernière quittance de loyer **ou** attestation du bailleur indiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges **ou** tout moyen de preuve des paiements effectués.
- Pour les propriétaires : justificatif de propriété.
- Pour les personnes hébergées : attestation sur l'honneur d'hébergement de moins d'un mois et justificatifs de domicile de l'hébergeant (EDF, quittance de loyer...).
- Pour les sans domicile : reçu ou attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation.
- Jugement d'expulsion ou notification de congé.

INFORMATIONS UTILES

La Direction du logement se situe au 2^{ème} étage droite de l'annexe de l'Hôtel de ville (24 bis, Avenue André Morizet).

HORAIRES

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Fermé au public	Fermé au public	Libre sans RDV 9H – 12H	9H – 12H sur RDV	9H – 12H sur RDV
Après-midi	14H – 17H sur RDV	14H – 17H sur RDV	14H – 17H sur RDV	14H -17H sur RDV	14H – 17H sur RDV

Il vous est aussi vivement conseillé de signaler tout changement intervenu dans votre situation en cours d'année.